



ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# INTERVENTION INSPECTION INSPE

# Sommaire

Typologie des situations

Suivi du stagiaire par le tuteur et les formateurs

Calendrier à venir

Procédures de titularisation

L'entretien professionnel des lauréats de la session 2020

L'inspection

# Typologie des situations

Temps complet en établissement

- 40 stagiaires

Formation en alternance INSPE/établissement

- 89 stagiaires

# Missions du tuteur

Acteur de la formation et de l'évaluation

Conseil et assistance basés sur sa propre expérience

Accueil du stagiaire dans ses classes

Observation du stagiaire dans ses classes

Participation au développement de l'autonomie du stagiaire

# Les visites des formateurs

- 1 ou 2 visites par le tuteur INSPE

Préparation avec le tuteur

Analyse de la visite de formation

# Bilans d'étape du tuteur terrain, du chef d'établissement, de l'organisme de formation,

Renseigné en ligne dans l'application COMPAS

Appréciation générale argumentée

Niveau d'acquisition des compétence à mi-parcours

- Niveau Très satisfaisant ou Satisfaisant: confirmation identité dépositaire, validation
- Niveau fragile ou insuffisant: grille de compétences et observations à renseigner avant validation
  - Compétences suffisamment acquises à mi-parcours
  - Compétences insuffisamment acquises à mi-parcours
  - Compétences non observées

# Calendrier 2021

Janvier

- Entretiens renouvelés

Février

- Interventions de l'inspection : PSTG Inspe de Créteil, FSTG, tuteurs

Mars, avril,  
mai

- Inspections
- Entretiens professionnels des lauréats session 2020

Juin

- Jury de titularisation pour les certifiés, recueil des avis pour les agrégés

Juillet

- Publication des arrêtés de titularisation et de prolongation sur le site académique

# Procédure d'évaluation et de titularisation d'un professeur stagiaire certifié

Arrêté du 22 août 2014-JO du 26-08-2014 et arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires des lauréats session 2020

Jury de 5 à 8 membres nommés par le recteur

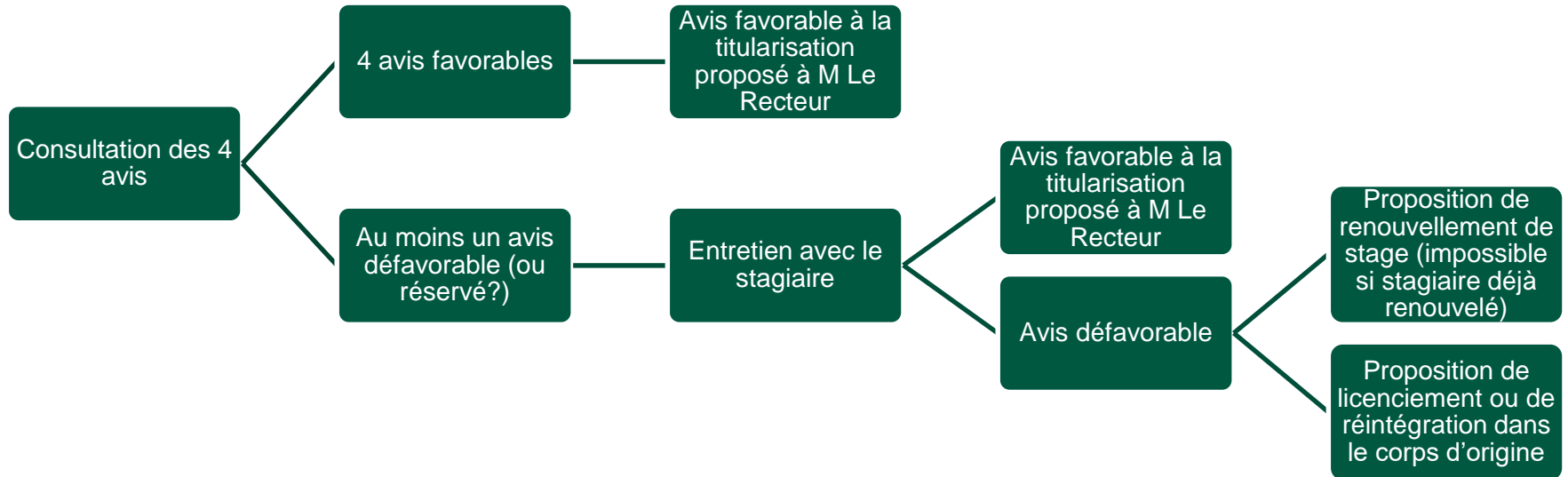
Avis prononcé sur le fondement du référentiel des compétences et proposé au recteur

- Avis de l'inspection établi sur la base d'une grille d'évaluation après consultation du rapport du tuteur et de l'éventuel rapport d'inspection
- Avis du chef d'établissement établi sur la base d'une grille d'évaluation
- Avis de la commission d'entretien professionnel établi sur la base d'une grille d'évaluation
- Avis du directeur de l'INSPE

Entretien avec le jury si au moins un avis défavorable ou si non titularisation envisagée



# Jury académique de titularisation



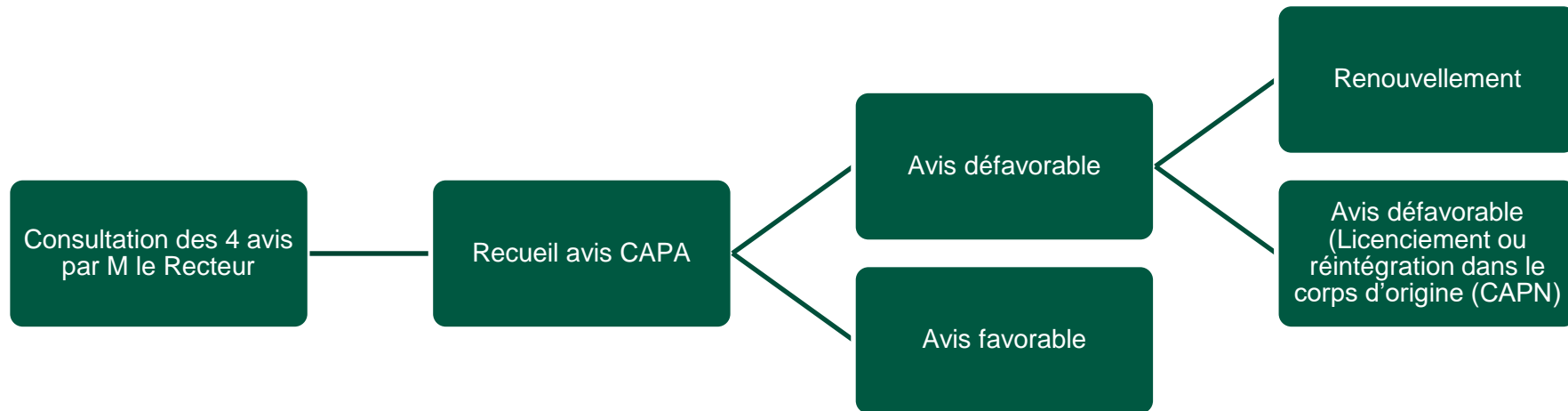
# Procédure d'évaluation et de titularisation d'un professeur stagiaire agrégé

Arrêté du 22 août 2014-JO du 26-08-2014 et arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires des lauréats session 2020

Avis prononcé par un IGESR (ou IPR) et soumis au recteur fondé sur

- Le rapport d'inspection établi sur la base d'une grille d'évaluation après consultation du rapport du tuteur et du rapport d'inspection
- L'avis du chef d'établissement établi sur la base d'une grille d'évaluation
- L'avis du directeur de l'INSPE
- L'avis de la commission d'entretien professionnel

# Titularisation professeurs agrégés stagiaires



# Textes en vigueur au 03/02/21

Arrêté du 28 août 2020 paru au JORF du 30 août 2020 (possible modification d'arrêté à venir)

- Modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains stagiaires, concours concernés

BOEN N°29 du 24 décembre

- Modèle d'avis rendu par la commission

# Stagiaires lauréats de concours 2020 sans épreuves d'admission

## Enseignement public

- Agrégation externe
- Agrégation interne
- CAPES externe
- CAPES interne
- Troisième concours

## Enseignement privé

- CAER agrégation interne
- Concours externe CAFEP-CAPES
- Concours interne CAFEP-CAPES
- Troisième concours

# Déroulement

L'entretien professionnel, d'une durée de 30 minutes, comprend :

- une présentation par le stagiaire (10 minutes) d'une situation professionnelle personnelle vécue pendant l'année scolaire en cours. Le stagiaire décrit et analyse la situation et les choix qu'il a été amené à faire ;
- un échange avec la commission (20 min) consécutif à la présentation.

***L'avis rendu par la commission est un élément d'appréciation parmi d'autres avis. Il est porté à la connaissance du jury académique, de l'IGESR pour les agrégés ou de la CAP de titularisation.***

# Les commissions

Chaque commission est composée de deux personnes :

1-Un membre du corps d'inspection compétent pour le corps concerné, exerçant dans l'académie d'affectation du stagiaire : inspecteur de la discipline ou de la spécialité pour les stagiaires du second degré.

2-Pour les personnels enseignants du second degré et les conseillers principaux d'éducation :  
un membre du corps auquel appartient le stagiaire ;  
ou un membre du corps des personnels de direction.

Second membre de commission issu du privé sous contrat pour les stagiaires du privé

# Situation professionnelle personnelle vécue pendant l'année scolaire en cours

Exemple de séquence, de séance pédagogique ou d'évènement qui a conduit le stagiaire à mettre en œuvre des qualités pédagogiques, didactiques et de gestion de classe **avec une classe ou un groupe d'élèves**

Le stagiaire est invité à indiquer les ressources qu'il a mobilisées pour ce faire (compétences et connaissances acquises par la formation, réflexion personnelle, **conseils de son tuteur**, de ses pairs, de sa hiérarchie, etc.) et les leçons qu'il tire de cette expérience pour sa pratique professionnelle.

La situation professionnelle peut être présentée comme positive ou négative, mais il importe que l'exposé du stagiaire traduise sa capacité de réaction et de réflexion sur l'exercice de son métier.



# Grille d'évaluation partie présentation

	Satisfaisant	À consolider	Insuffisant
Présentation par le stagiaire (ou le maître en période probatoire) d'une situation professionnelle personnelle vécue pendant l'année scolaire en cours <i>(durée 10 mn)</i>			
<b>Communication (forme) :</b> respect de la durée de la présentation, attitude, clarté de l'expression. <b>Observations :</b>			
<b>Qualité de l'analyse de la situation professionnelle vécue pendant l'année en cours(2)</b> <b>Observations :</b>			
<b>Pertinence des choix que le stagiaire (ou le maître en période probatoire) a été amené à faire au regard de ses obligations professionnelles et du référentiel de compétences</b> <b>Observations :</b>			

## Echange avec la commission

L'entretien permet, en prenant appui sur la première partie, d'évaluer la capacité d'analyse et de réflexivité par rapport à la pratique professionnelle de l'année en cours, dans les domaines de compétences suivants

- l'intégration des éléments réglementaires et institutionnels (droits et devoirs du fonctionnaire et de l'agent public, valeurs de la République et service public de l'éducation, etc.) ;
- les compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et son environnement ;
- les compétences professionnelles attendues d'un professeur (liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique), d'un personnel d'éducation (liées à l'organisation et à la gestion de la vie scolaire dans l'établissement).

# Grille d'évaluation partie échange

Échange avec la commission consécutif à la présentation par le stagiaire (ou le maître en période probatoire) (durée 20 mn)			
	Satisfaisant	À consolider	Insuffisant
<p><b>Communication (forme) :</b> positionnement vis-à-vis de la commission, qualité de l'échange et de l'argumentation.</p> <p><b>Observations :</b></p>			
<b>Capacité d'analyse et de réflexivité dans les domaines de compétences suivants :</b>			
<p>- l'intégration des éléments réglementaires et institutionnels dans l'exercice des responsabilités attachées à sa fonction (droits et des devoirs du fonctionnaire et de l'agent public, valeurs de la République et service public de l'éducation, etc.).</p> <p><b>Observations :</b></p>			
<p>- les compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et son environnement.</p> <p><b>Observations :</b></p>			

# Grille d'évaluation partie échange

- **Pour les personnels enseignants** : les compétences professionnelles liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique.

**Observations :**

- **Pour les personnels d'éducation** : les compétences professionnelles liées à l'organisation et à la gestion de la vie scolaire dans l'établissement.

**Observations :**

# Avis de la commission

Favorable

Défavorable

Réservé

Appréciation littéraire

## Remarques

L'arrêté du 28 août 2020 ne prévoit pour le candidat ni temps de préparation préalable à l'entretien ni remise de document à la commission d'entretien.

La commission n'a pas connaissance des rapports émis par le tuteur et les évaluateurs chargés de donner un avis sur l'année de stage.

Les stagiaires lauréats de la session des concours 2020 sont convoqués quinze jours au moins avant la réunion de la commission compétente.

L'avis est communiqué au jury académique de titularisation ou, pour les professeurs agrégés, à l'IGÉSR puis à la CAP.

Les stagiaires non évaluables cette année verront leur entretien reporté à l'an prochain

# L'inspection

Inspection obligatoire

- Agrégés
- Stagiaires en renouvellement

Convocation au plus tard dix jours avant

Séance et entretien

- Préparation
- Documents à montrer